

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 29 | 29 | 28 |
| PROCURATIONS : 9 | | |

Séance du 24 MAI 2023

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mai 2023 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 17 mai 2023 |

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT QUATRE MAI

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjointes,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - M. MONPEYSSEN - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - M. VAN ZELE

Excusée : Mme AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

2023 - 05 - 51

AFFAIRES FINANCIERES

Cession à titre gratuit d'un minibus réformé à l'Association « NYONS Football Club »

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

La Commune de NYONS qui dispose d'un Parc de Minibus mis à disposition des Associations de la Ville, du Service Jeunesse et de l'EMAPS, projette l'acquisition d'un véhicule neuf afin de maintenir ce parc opérationnel.

Par courriel en date du 4 mai 2023, la Municipalité a été saisie par l'Association « Nyons Football Club » d'une demande de cession à titre gracieux d'un minibus que la Commune souhaite réformer.

Le Minibus Ford Transit, 9 places, immatriculé BJ-577-CX, avec un kilométrage de 244 643 km est mis à la réforme, compte tenu de son ancienneté et des réparations à effectuer.

Le contrôle technique a été réalisé et autorise le véhicule à rouler.

Il est ainsi proposé de procéder à la cession à titre gratuit de ce véhicule, en l'état, à l'Association « Nyons Football Club ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE cette cession et la sortie de ce bien de l'inventaire, après réalisation du contrôle technique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


